



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Crise de la viticulture

Question au Gouvernement n° 1057

Texte de la question

CRISE DE LA VITICULTURE

Mme la présidente . La parole est à M. Christophe Barthès.

M. Christophe Barthès . Madame la ministre, le 15 novembre, des milliers de viticulteurs se sont rassemblés à Béziers pour crier leur détresse. Quelques jours plus tard, vous vous êtes rendue dans l'Hérault pour leur répondre et vous avez annoncé des mesures, dont une aide à l'arrachage de 130 millions d'euros.

Je salue cette réponse rapide, mais permettez-moi d'exprimer au nom des viticulteurs audois une inquiétude légitime. Cette aide doit être inscrite dans le projet de loi de finances. Or, dans le climat politique actuel, le risque d'un rejet pur et simple du budget est réel. Si cela devait arriver, ces 130 millions d'euros s'envoleraient.

Concrètement, comptez-vous garantir que ces crédits seront bien versés, même en cas de rejet du budget ? Quelles voies alternatives avez-vous prévues ? Un décret ? Un fonds d'urgence spécifique ? Les viticulteurs ont besoin de certitudes, non d'espérances !

L'arrachage n'est qu'un pansement. Il permet à ceux qui le souhaitent de partir dignement, ce qui est indispensable, mais il ne résout rien pour ceux qui veulent continuer. Où sont les mesures d'accompagnement ? Où est le grand plan de reconversion que nous appelons de nos vœux ? Ces questions sont sur la table depuis bien longtemps. Les viticulteurs ont réclamé de la simplification et la suppression pure et simple de l'Anses. Qu'en est-il de ces demandes ?

Soyons toutefois lucides : le cœur du problème, c'est que les Français boivent de moins en moins de vin. La consommation s'effondre et nous laissons faire. Le vin est mis sur le même plan que les autres alcools forts. On lui colle des messages sanitaires terrifiants. La quasi-totalité des publicités pour cette boisson sont interdites, alors même que la promotion de la bière ou des alcools forts est autorisée. C'est une aberration économique, mais aussi culturelle. (*Mme Caroline Parmentier applaudit.*)

Quand défendrez-vous enfin, aux niveaux national et européen, la spécificité du vin, qui est un produit de terroir et de modération et non un alcool comme les autres ? Face à la stigmatisation permanente, quand lancerez-vous une véritable campagne de valorisation de notre patrimoine viticole ?

Madame la ministre, pouvez-vous donner à nos viticulteurs l'assurance que même si le budget n'est pas adopté, l'État ne les abandonnera pas ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

Mme la présidente . La parole est à Mme la ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la souveraineté alimentaire.

Mme Annie Genevard, *ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la souveraineté alimentaire* . Je

partage vos préoccupations concernant la viticulture. Une précédente question m'a donné l'occasion de rappeler quelles avaient été les mesures annoncées lors du Sitevi. Je vous ai rencontré dans l'Aude après les incendies qui ont ravagé les Corbières et qui nous ont plongés dans la plus grande des consternations. Il s'agit en effet d'un malheur de plus pour la viticulture française, déjà confrontée à la surproduction et à la déconsommation.

Le vin, c'est une éducation ; il faut évidemment pouvoir éduquer à ce merveilleux patrimoine que constituent les vins français.

Vous vous inquiétez du sort des 130 millions d'aide que j'ai annoncés au Sitevi et qui ont pour objet de réduire le potentiel de production, excédentaire, de la vigne française. Vous vous préoccupez de savoir si cet argent sera effectivement disponible au cas où le budget ne serait pas adopté ? Mais, monsieur le député, votez le budget ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes EPR, DR, Dem et HOR.*) Je sais ce qu'il en a coûté à l'agriculture de voir le budget rejeté l'an dernier : elle y a beaucoup perdu. Il vous appartient d'éviter que cela ne se reproduise. (*Applaudissements sur les bancs des groupes EPR, DR, Dem et HOR.*)

Données clés

Auteur : [M. Christophe Barthès](#)

Circonscription : Aude (1^{re} circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1057

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture, agro-alimentaire et souveraineté alimentaire

Ministère attributaire : Agriculture, agro-alimentaire et souveraineté alimentaire

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 3 décembre 2025

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 3 décembre 2025